

LILLE – LOMME - HELLEMES

REGLEMENT GENERAL DES MEDIATHEQUES

Les usagers des médiathèques de Lille (BML), réseau constitué de neuf médiathèques et d'un Bibliobus , la Médiathèque l'Odyssée de Lomme et la Médiathèque d'Hellemmes ont une carte unique, un même site web et offrent aux habitants, sur place ou à distance, des services équivalents : salles de lecture et de détente, prêt de documents (livres, disques, DVD), consultation internet, ressources en ligne, animations, jeux video, etc... Elles mettent à la disposition du public des outils facilitant la consultation numérique (tablettes, postes informatiques...).

Ce règlement fixe vos droits et devoirs dès lors que vous entrez dans une de ces médiathèques. Le personnel est chargé de le faire respecter.

Accéder aux espaces

L'accès aux salles de lecture et de détente du public est **libre et gratuit**. Le personnel est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à utiliser au mieux les espaces, les services et les ressources.

Vous pouvez donc gratuitement lire, écouter de la musique, jouer, consulter le site <http://www.bm-lille.fr/>, demander des renseignements au personnel, recharger vos appareils numériques, dans tous les espaces publics de ces médiathèques.

Nous vous remercions de **respecter** dans ces espaces **le personnel et les autres usagers**. La politesse est de règle de même que la propreté. Certains espaces de travail sont silencieux, dans d'autres vous pouvez écouter de la musique, rencontrer des amis, jouer du piano. Des espaces de détente sont mis à votre disposition. Vous pouvez vous y restaurer. Il est interdit de consommer de l'alcool, de fumer et de vapoter dans les médiathèques, de s'y déplacer en rollers, trottinette... N'hésitez pas à demander au personnel de vous indiquer les espaces où vous serez le mieux.

Les enfants qui fréquentent la Bibliothèque, même non accompagnés, sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.

Les animaux ne sont pas admis, excepté les chiens guides qui accompagnent les personnes en situation de handicap. Les manifestations, collectives ou personnelles, à caractère religieux, politique ou militant, l'affichage et la pose de tracts et de publicité, sont interdits dans les espaces de la bibliothèque.

Le personnel peut être amené à vous demander de vous déplacer ou à ouvrir votre sac pour toute raison de sécurité. Nous vous recommandons de garder vos affaires près de vous. Les médiathèques n'en sont pas responsables.

Les horaires ainsi que les périodes d'ouverture et de fermeture des médiathèques sont fixés par le Conseil municipal ; ils sont portés à votre connaissance par affichage dans les médiathèques et sur le site internet : <http://www.bm-lille.fr/>.

S'inscrire

L'inscription se fait sur présentation d'une pièce d'identité avec, pour les mineurs, une autorisation parentale. Les tarifs sont disponibles auprès du personnel et sur le site <http://www.bm-lille.fr/>.

Lorsque vous vous inscrivez, on vous remet une **carte** à votre nom, valable un an. Au dos se trouve votre identifiant sous un code-barre (par exemple E000000). Conservez-la précieusement ! Cette carte est personnelle et son usage est sous votre responsabilité. Les médiathèques de Lille, Lomme et Hellemmes respectent les recommandations de la CNIL quant à l'utilisation des données personnelles des usagers.

Vous pouvez demander à tout moment l'accès aux données vous concernant collectées par la bibliothèque (voir les conditions de collecte et de conservation des données personnelles sur le site internet : <http://www.bm-lille.fr/>)

Si vous perdez votre carte, signalez-le le plus rapidement possible au personnel pour en éviter l'usage frauduleux (sur internet notamment). Le remplacement de la carte en cours de validité est payant, sauf si vous avez une déclaration de vol.

Selon l'abonnement, votre carte vous permet de réserver et d'emprunter des documents, d'utiliser le wifi de la bibliothèque, de consulter internet, de faire des impressions et des photocopies (payantes) à Lille (pas à Lomme ni à Hellemmes), de faire des enregistrements sur votre clé USB, de consulter des documents numériques auxquels les médiathèques se sont abonnées pour vous sur internet. Vous sortez les documents de la bibliothèque en passant votre carte et les documents sur une des bornes automatiques.

Emprunter des documents

Vous pouvez **emprunter 15 documents** (livres, CD, DVD...) pour **21 jours**, renouvelables une fois, dès que vous avez votre carte d'inscription. Vous pouvez prolonger votre prêt sur place ou sur le site <http://www.bm-lille.fr/>. N'oubliez pas de passer votre carte et vos documents sur les bornes pour éviter de déclencher le système d'alarme.

Les documents empruntés sont sous votre responsabilité ou celle de votre représentant légal. Un retard dans la restitution d'un ou de plusieurs document(s) bloque la possibilité d'emprunter. Si vous ne restituez pas les documents dans les délais, vous recevrez d'abord une lettre de relance mais vous courez ensuite le risque de poursuites.

Conformément à la législation, l'emprunt est strictement réservé à l'utilisation familiale. Vous ne devez pas diffuser publiquement les documents de la BML même dans un but pédagogique, ni les copier à des fins autres que privées, ni les prêter à une tierce personne.

Vous pouvez réserver et retirer des documents dans la médiathèque de votre choix dans le réseau de la BML. Vous pouvez aussi restituer les documents dans la bibliothèque de votre choix, même si ce n'est pas celle où vous les avez empruntés.

Certains documents ne sont consultables que sur place dans des conditions qui vous seront indiquées par le personnel.

Prenez soin des documents !

Pour que tous puissent bénéficier des collections de vos médiathèques, n'écrivez pas sur les documents, ne les découpez pas, ne cornez pas les pages. Manipulez avec précaution les Blu-ray, DVD et CD qui sont fragiles. Ne faites aucune réparation. Le personnel s'en chargera.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, nous vous demanderons de le remplacer ou de rembourser à la ville le dommage causé. Les conditions sont indiquées en ligne sur <http://www.bm-lille.fr/>.

Consulter internet à la Bibliothèque

Vous êtes responsable de votre session lorsque vous vous connectez avec vos identifiant et mot de passe. Veillez donc à fermer votre session lorsque vous quittez la place, ou à la verrouiller si cela est provisoire, pour que personne n'utilise votre compte.

Vous ne devez pas modifier la configuration des postes ni télécharger de programmes sur ceux-ci.

La consultation de sites faisant l'apologie de la violence, du terrorisme, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que de sites pédopornographiques, est interdite. Les postes internet étant disposés dans l'espace public et exposés à la vue de tous, la consultation de sites à caractère pornographique dans l'enceinte de la bibliothèque est également proscrite.

Si vous ne respectiez pas ce règlement...

Vous risquez d'être exclu temporairement ou définitivement de la Bibliothèque !

Autres règlements de vos médiathèques

Vous trouverez aussi sur <http://www.bm-lille.fr/>

- Les tarifs
- Les horaires de chaque médiathèque
- Le règlement pour accueil et service aux groupes
- Le règlement pour la consultation des documents patrimoniaux
- Le règlement pour la reproduction de documents